

L3 ACHAT ET SUPPLY CHAIN

Type de contrat

Contrat d'apprentissage ou
contrat de professionnalisation

Durée de la formation

12 mois
525 heures

Formation délivrée par

le cnam
Ile-de-France

► Objectifs

Répondre aux besoins des entreprises en terme de compétitivité grâce au management des achats et des approvisionnements.

Capacité de construire une approche stratégique, tactique et opérationnelle. Par ailleurs, cette formation prépare au pilotage des risques et à la sécurisation des approvisionnements. L'enjeu principal de ce cursus est d'accompagner l'Acheteur au travers du développement de ses compétences en vue d'optimiser le triptyque coût, délai, qualité et de développer la relation fournisseurs via une démarche collaborative.

► Accès au diplôme

Etre titulaire d'un diplôme national de niveau Bac+2 (BTS, DUT tertiaires)

Admission : sur dossier et entretien

Dépôt de candidature : à partir de janvier

Télécharger le dossier de candidature sur le site du CFA-EVE : www.cfa-eve.fr

► Rythme d'alternance

2 jours en formation (jeudi et vendredi, pour le site d'Evry, lundi et vendredi, pour le site de Suresnes) / 3 jours en entreprise

Durée : 75 jours en centre de formation et 179 jours en entreprise

Rentrée : septembre

► Contacts

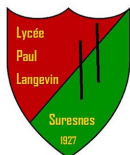
Responsable pédagogique : Site d'Evry et Suresnes : Sonny SERVAIS

Contact administratif : Site d'Evry : Séverine ROLLAND - severine.rolland@cnam-iledefrance.fr - Tél. : 01 60 79 87 76 / Site de Suresnes : marine.rossi@cnam-iledefrance.fr - Tél. : 01 55 19 82 96

Contact CFA EVE : BOUTON Jérôme - j.bouton@cfa-eve.fr - Tél : 01 60 79 54 06 /

► Lieu(x) de formation

Lycée Paul Langevin
2 rue Maurice Payet-Dortail
92150 SURESNES



CFA EVE - CNAM d'EVRY
19 Cours Blaise Pascal
91000 EVRY

le cnam
Ile-de-France

Programme de la formation

- Marketing des achats
- Processus et organisation des achats
- Fondements de la logistique
- Supply chain planning, manufacturing et lean management
- Outils et techniques de la logistique
- Information comptable et management
- Contrôle de gestion supply chain
- Veille stratégique et concurrentielle
- Anglais professionnel
- Pratiques et orales de la communication professionnelle
- Rapport d'activité

Public concerné (CA ou CP)

Pour le contrat d'apprentissage

- Avoir moins de 30 ans à la date de début du contrat,
- et être de nationalité française, ressortissant de l'UE, ou étranger en situation régulière de séjour et de travail.

▶ Qui peut accueillir un jeune en contrat d'apprentissage ?

- **Toute personne physique ou morale de droit privé, assujettie ou non à la taxe d'apprentissage** : les entreprises, les sociétés civiles, les groupements d'intérêt économique, les associations...
- **Toute personne morale de droit public dont le personnel ne relève pas du droit privé** : l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics...

Pour le contrat de professionnalisation

- Avoir moins de 26 ans à la date de début du contrat,
- ou être demandeur d'emploi âgé de 26 ans et plus,
- ou être bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'allocation aux adultes handicapés,
- ou avoir bénéficié d'un contrat unique d'insertion,
- et être de nationalité française, ressortissant de l'UE ou étranger en situation régulière de séjour ET de travail.

▶ Qui peut accueillir un jeune en contrat de professionnalisation ?

- **Tout employeur du secteur marchand assujetti au financement de la formation professionnelle.**
- **Les entreprises de travail temporaire** peuvent également embaucher des salariés en contrat de professionnalisation à durée déterminée.

Attention : l'Etat, les collectivités territoriales et leurs établissements publics administratifs ne peuvent pas conclure de contrat de professionnalisation.

Marché à suivre

1. Candidater via le site du CFA www.cfa-eve.fr ou directement auprès des écoles/ universités partenaires concernées.
 2. Rechercher activement une structure d'accueil et répondre aux offres de nos partenaires.
 3. L'inscription n'est définitive qu'à la signature du contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.
-